

*Département de la Marne  
Canton de Ville en Tardenois  
Arrondissement de Reims*

-----  
*Mairie de Germigny  
51390 GERMIGNY*

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015**

Etaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, HOCHARD Christian, PONSART Patrick, ARIZZI Bruno, DELOY Laurent, BACARISSE Philippe, RASSELET Pascal, Madame RASSELET Marie,

Absents ayant donné procuration : CHAUNUT Jean-Yves.

Absents excusés : BACARISSE Benjamin, MARTIN Daniel.

### **Délibération 2015.01.01 – Délibération composition du conseil communautaire**

9 voix POUR

Le maire expose que la représentation des communes membres au conseil communautaire Champagne Vesle a été fixée en 2013 sur la base d'un accord local conformément à la loi en vigueur (comme 90% des communautés).

Toutefois, le conseil constitutionnel a modulé les effets de cette loi dans 2 cas, et pour ce qui nous concerne lorsqu'un conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé et qui conduit le préfet à constater que des élections doivent être réorganisées.

Considérant que le conseil municipal de la commune membre de Faverolles et Coemy doit être renouvelé, le Préfet a fixé la représentation des communes membres au conseil communautaire Champagne Vesle à 48 au lieu de 56 et a profondément modifié la répartition du nombre de conseillers communautaires par commune.

C'est pourquoi une nouvelle délibération doit être prise dans chaque commune membre.

Conseillers communautaires : Titulaire M. TROCMEZ Gérard / Suppléant M. HOCHARD Christian.

### **Délibération 2015.01.02 – Délibération arrêtant le projet n°2 du PLU**

9 voix POUR

Après exposé du Maire sur les modifications du projet de PLU, le conseil municipal a approuvé le projet n°2 du PLU.

La délibération sera affichée en mairie pendant 1 mois à compter de ce jour.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal du dépôt en mairie d'un **permis de construire par M.RASSELET Matthieu**.

Concernant le **cimetière**, et suite à la visite de celui-ci par le conseil municipal un devis va être demandé pour la réfection des allées avec en option une allée principale en enrobé avec recueil des eaux pluviales.

Le Maire,  
TROCMEZ Gérard.